

Le 03 décembre 2020

Compte Rendu CTL du 2 décembre 2020

En amont de l'ouverture du CTL, les représentants de l'intersyndicale 43 avaient invité les élus du département à se joindre à eux pour une conférence de presse dénonçant le passage en force du NRP. Pour l'occasion, plusieurs articles sont parus dans la presse.

Avant la lecture des déclarations liminaires, la CGT-FIP déclare avoir une déclaration préalable dénonçant le régime autoritaire concernant la mise en place des réformes par nos dirigeants à tous les niveaux !

Lecture des déclarations liminaires (liminaire SOLIDAIRES ci-jointe).

Réponses de la Présidente :

1. - Au sujet de la démétropolisation, la direction ne peut que se réjouir de l'arrivée de 40 emplois dans le Département. Ceci s'accompagne d'une **baisse des suppressions** d'emplois, favorable aux petits départements ! Manifestement notre Direction estime que les agents devraient se réjouir de cette nouvelle.

- Concernant les permanences en EFS (Etablissements France Service), c'est une avancée pour le contribuable qui trouvera en proximité un soutien dans ses démarches administratives. La majorité des élus du département est favorable, pour ne pas dire demandeur de cette mise en place. Toutefois, ces élus restent contre la fermeture concomitante des trésoreries locales. Les échanges sur le sujet sont houleux, en effet les élus en CTL n'ont pas la même analyse de la situation que la directrice par intérim, qui nous informe qu'à ce jour 5 labellisations sont effectives et que 6 dossiers ont été déposés en préfecture pour le département. Les représentants des personnels dénoncent une obligation pour les élus de se soumettre à ce système et non une réelle volonté de dialogue, de plus des points de contacts EFS ne sont en rien des SERVICES PUBLIC de proximité!!

La Direction dénonce le « double discours » de certains élus, les intéressés seront ravis de l'apprendre !

Les représentants rappellent qu'il ne faut pas tout mélanger ! Certaines communes, complètement désertées par les différents services publics, se conforment à ce dispositif car il s'agit pour leurs administrés d'une méthode pour lutter contre la désertification.

- Les représentants des personnels rappellent à la Directrice par intérim sa responsabilité auprès des agents de faire remonter les difficultés du terrain auprès de la DGFIP et pas seulement d'appliquer les directives de la DGFIP sans aucune discussion. Notre Directrice départementale par intérim ne s'opposera pas à un projet qu'elle défend et auquel elle croit ! Une fois de plus, un rappel sur le fonctionnement du CTL semble nécessaire. Dès lors que le CT siège, l'organisation du travail dépend de cette instance plénière où chaque membre a sa légitimité ! Si la Directrice Départementale ne souhaite pas dénoncer cette réforme, la présidente du CTL a quant à elle l'obligation de faire remonter à la DGFIP les décisions et les débats du CT !

— Demande de la CGT-FIP de la tenue du CTL en plusieurs fois afin de permettre des échanges de

qualités et ne bâcler aucun point. La présidente ne souhaite pas donner suite à cette demande.

— Rappel de la prise de nombreuses délibérations par les Conseils Municipaux afin de dénoncer la fermeture des trésoreries voire la totalité du dispositif, y a-t-il des délibérations en faveur de cette réforme ? À la connaissance des représentants des personnels, aucune !

— les organisations syndicales demandent de réorganiser l'ordre du jour de l'instance : la Direction donne une suite favorable à cette demande.

La demande du report des points 6 et 9 (création du SGC du Puy en Velay et la trésorerie Hospitalière) à une date ultérieure reçoit un refus de la présidente. Cette demande est faite compte tenu des éléments (notamment RH) non transmis ; il est donc impossible de se prononcer sans avoir tous les éléments. À l'image des décisions de notre Direction générale, nous avons à faire, en local, à un nouveau passage en force !

10h35- ouverture de l'ordre du jour :

I- Approbation du PV du 28/09/2020

Les représentants des personnels s'étonnent que la présidente ne veuille pas retranscrire l'intégralité des échanges demandés par les représentants du personnel. Une mention censurée par la direction lors d'un CT précédent est soumise au vote, et ainsi approuvée à l'unanimité. Adoption du PV avec intégration de cette demande.

Un nouveau rappel du règlement intérieur est fait concernant les PV non approuvés depuis 2019 et la nécessité de se conformer au règlement intérieur. Les représentants des personnels demandent la régularisation des précédents CTL ! La Direction s'engage à entreprendre une opération de régularisation à ce sujet.

II- Mise en place des accueils de proximité

La demande de l'étude des rapports de l'Inspecteur Sécurité Santé au Travail (ISST-M THIEBAUT) et du médecin de prévention (Dr GUILLAUME) en concomitance aux documents de présentation de la direction est approuvée par la Présidente.

Il est à noter que le terme médecin de prévention n'est plus le terme approprié, le Dr GUILLAUME étant un médecin du travail exerçant dans un service de prévention ; ainsi, suite à un décret de 2020 élargissant les prérogatives du médecin, le terme de médecin de prévention ne doit plus être d'usage. Ce sujet précis sera évoqué lors du prochain CHS-CT.

Au vu du rapport du médecin du travail dans son avis au sujet du projet NRP, les représentants des personnels demandent le report, voir l'abandon de ce projet.

La Présidente précise que les réserves du médecin concernent surtout le besoin d'accompagnement des agents dans le cadre de la mise en place du projet au 01/01/2021.

Dans le cadre des restructurations de service, la tenue d'un CHS-CT n'est plus obligatoire. Les représentants des personnels demandent tout de même la tenue rapide d'un CHS-CT. La Présidente indique que suite à la demande, un CHS-CT sera convoqué.

Concernant maintenant la mise en place des accueils de proximité, deux dispositifs sont prévus :

-Le cas des EFS (Etablissements France Service) dans lesquels la DDFIP s'engage à former les agents d'accueil, toutefois au dire de la présidente « la présence de tous les services de l'Etat n'est ni souhaitable ni souhaitée. En cas de difficultés dépassant les fonctions de l'agent d'accueil, un

réfèrent dans chaque SIP est désigné avec mise à disposition d'un téléphone portable dédié. Les représentants dénoncent le fait que toutes les problématiques présentes dans les EFS ne relèvent pas nécessairement des compétences du SIP (exemple des SATD pour des factures d'eau,...) et la surcharge de travail occasionnée pour les services déjà en souffrance.

Pour la présidente, il s'agit uniquement d'un mode de contact supplémentaire pour l'utilisateur.

Il est précisé que le système de réfèrent est à utiliser uniquement en cas de situation d'urgence. En cas de situation non-urgente, l'utilisateur va être guidé vers la messagerie sécurisée ou vers la prise d'un rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence sur rendez-vous dans les EFS. Éventuellement, des permanences pourraient être mises en place dans les EFS en période de campagne par exemple.

En cette période toute particulière nous avons pu juger de la non fiabilité des applicatifs de messagerie tel que e-contact et des limites d'accueil dans les services . (taux de présence en question!).

Intervention de Christophe LAVAL concernant l'accueil dans les services : « cette dernière doit être vue dans sa globalité et non sur des situations très particulières qui ne représentent pas la majorité. » De plus M LAVAL évoque « la pédagogie à effectuer auprès des agents concernant les problématiques d'accueil »... Chacun appréciera ! »

La présidente rappelle qu'un audit sur l'accueil est en cours à la demande de la Direction, afin d'optimiser les modes organisationnels de l'accueil dans nos services. Il s'agit d'un sujet sensible pour notre Direction.

Un seul constat pour les représentants : la pénurie d'emplois et la promotion du télétravail ne permettent pas de pallier aux demandes de plus en plus diversifiées des usagers.

La mise en place de ces accueils de proximité semble être un désaveu des engagements de la charte Marianne quant à l'accueil des usagers. Le manque de personnel dans les services ne saurait être compensé par la diversité des modes d'accueil.

- Le dispositif des permanences, effectuées par des personnels de la DDFIP sur demande des élus a été validé par la DDFIP pour Cayres, Ste Florine et le Monastier. Il sera effectué par les agents de l'EDR et permettra de pallier à la fermeture des trésoreries, et ce dans l'attente de l'ouverture d'un espace EFS. Cette solution de fortune n'est en rien une solution satisfaisante, car il s'agit d'une mesure provisoire ! La présidente nous informe avoir pris des engagements de permanence essentiellement sur la commune de Cayres .(permanence concernant principalement le paiement car pas de solution de paiement via les réseaux des buralistes et de la poste). Tant qu'il n'y a pas d'espace France service, les permanences peuvent être contractualisées avec les élus afin de les rendre pérennes. Objectif de maintien sur plusieurs années... donc jusqu'à ce que les élus décident de la mise en place d'un EFS !! Encore une fois il est à déplorer la pression mise sur les élus locaux au sujet de ces points de contact.

Les représentants des personnels rappellent les règles applicables en ce qui concerne l'accueil du public par des personnels isolés... La présidente mentionne que : concernant une permanence ne comportant pas de paiement, il est tout à fait possible pour un agent isolé de recevoir du public. Ainsi pour les communes bénéficiant des dites permanences, les contribuables n'auront aucune possibilité de payer auprès de l'agent d'accueil sauf à Cayres où chaque permanence sera faite en présence complémentaire du conseiller aux collectivités locales.

Cette question sera à nouveau débattue en CHS-CT car nécessite une vigilance particulière quant à la sécurité des agents.

14h30- reprise des débats.

Au vu du temps réservé aux débats, et de l'ampleur de l'ordre du jour restant à évoquer, la Présidente propose une demi-journée supplémentaire de débats le 3/12/2020 sur la matinée.

Les différentes OS rappellent la mobilisation des agents du département contre la « géographie revisitée » nouveau NRP, le boycott des instances, les taux de grévistes... Ces éléments n'apparaissent nulle part dans le cadre de la concertation vantée par la Direction. Ainsi, les différentes fiches de présentation présentées ce jour aux élus sont incomplètes et clairement orientées en faveur d'une concertation réussie ; ce qui n'est pas le cas dans notre département. La Présidente estime avoir tenté de dialoguer avec les agents et les élus sur le sujet et émet des doutes quant à l'opposition globale des élus et des agents au sujet de ce dossier.

Pour information la référente NRP du département est Elisabeth PARET.

Les représentants déplorent à nouveau le caractère incomplet des documents présentés en CTL, les comptes rendus des groupes de travail, des réunions diverses et variées sur le sujet... permettraient aux représentants de prendre connaissance de la globalité des informations et du dispositif afin de prendre des décisions en CTL en lien avec des éléments concrets !

Concernant la mise en place des accueils de proximité les représentants votent contre à l'unanimité.

III- Mise en place de Conseillers aux décideurs locaux.

La question du secteur géographique attribué à chacun des conseillers pose soucis car actuellement les comptables publics connaissent parfaitement leur territoire mais n'ont pas toujours le temps d'effectuer leur mission de conseil. Encore une fois, il est à déplorer que cette faiblesse vient du manque de personnel et non du fait des agents. De plus, la création de ces conseillers laisse les extrésoreries, nouveau service de gestion comptable, avec des effectifs appauvris. En effet, les conseillers dépendent de la Direction Départementale et non du SGC correspondant au secteur géographique.

La présidente rappelle que la création des conseillers permet de décharger les services de la compétence de conseil et donc d'alléger la charge sur le service de gestion comptable. Ainsi pour la Présidente il n'y a pas d'économie d'emploi sur cette mise en place.

De plus il est à rappeler que par voie de conséquence, le conseiller apportera ses services sur les budgets, mais le Trésorier conservera la responsabilité pécuniaire. Cela pose de vrais soucis de responsabilités !

La réalité du terrain ne permet pas une mise en place d'un système dissociant le conseil de la compétence comptable.

La Présidente précise que le vécu des collectivités sera transmise au CDL en amont de sa prise de fonction par le trésorier actuel. Concernant les problématiques comptables, la Direction prend note des inquiétudes des représentants des personnels sans toutefois apporter de vraies réponses...

Concernant le télétravail, cette possibilité sera ouverte au CDL sur demande de l'agent au regard de sa situation personnelle.

La trésorerie hospitalière (01/09/2021) n'aura pas de CDL, car il ne s'agit pas d'un SGC mais bien d'une trésorerie donc le comptable conserve la mission de conseil.

Concernant la mise en place des conseillers aux collectivités, les représentants des personnels votent unanimement contre.

IV- La mise en place des SGC.

- BRIOUDE : SGC créé suite à l'intégration de la trésorerie d'Auzon - Ste Florine, ainsi 1 emploi est transformé en CDL et un emploi est fléché en prévision d'un transfert du poste vers la trésorerie hospitalière. Concernant le volet RH, pas de mouvement de mutation ! car la structure créée est sur la résidence, ainsi du 01/01/2021 au 31/08/2021, les agents restent sur le poste en attente du mouvement de mutation. Cette décision se répercute notamment concernant le module horaire (pour rappel les agents de la trésorerie de BRIOUDE actuelle exercent leur missions sur 4,5 jours) toutefois avec la création de la nouvelle structure la possibilité de maintenir le module horaire sur 4,5 jours est impossible. Par voie de conséquence, les agents de la trésorerie seront maintenus sur la résidence de BRIOUDE en tant qu'ALD pour la période allant du 01/01/2021 au 31/08/2021 et exerceront désormais leurs missions sur 5 jours. L'amplitude de plage variable sera soumise au vote à la création de la structure. Cette situation n'a, à aucun moment été mentionné aux agents concernés, nous relevons une fois de plus la qualité de la communication et de considération pour les agents de la part de notre Direction.

Notons qu'un sursis est accordé par la DDFIP aux agents qui souhaitent rester à 4,5 jours jusqu'au 31/08/2021. Afin d'être positionnés sur la nouvelle structure dans le cadre du mouvement de mutation, les agents de l'ancien service bénéficient d'une priorité sur la nouvelle structure. Dès le début d'année, un accompagnement sera proposé aux agents concernés, toutefois les représentants des personnels déplorent le manque d'information auprès des agents sur les situations RH générées par les restructurations. Ainsi la Présidente du CTL est alertée sur les risques liés à cette gestion des agents (augmentation du nombre d'arrêt maladie, les impacts personnels et familiaux pour les agents générant ainsi du stress...), la demande des différentes OS est l'association et a minima l'information auprès des agents concernés.

Le vote est à nouveau Unanime contre la création du SGC de BRIOUDE.

- LANGEAC : Concernant la création du SGC de Langeac, un agent venant de la trésorerie de Saugues rejoindra le SGC, en revanche concernant la trésorerie de Cayres, un poste de C vacant sera transféré (sans agent) et un poste de B sera quant à lui transféré vers le Puy dans le cadre de la création de la structure de gestion des EHPAD. Ainsi, la question des emplois est une priorité absolue. En effet des absences de longue durée et des départs à la retraite vont encore venir amoindrir les effectifs disponibles pour assurer les missions du SGC. Toutefois, la responsable RH tient à préciser l'arrivée à compter d'avril 2021, d'un contrôleur stagiaire. La présidente précise que Langeac sera prioritaire quant à l'attribution des personnels de l'équipe de renfort. De plus, les locaux de la trésorerie de Langeac ne sont pas adaptés à l'accueil dans de bonnes conditions du SGC, ainsi un relogement à terme semble inévitable. Ne serait-il pas judicieux d'attendre la mise à disposition des nouveaux locaux avant de rendre effective cette installation ? Manifestement l'urgence des restructurations prend le pas sur la logique... Suite à plusieurs observations des représentants des personnels concernant l'immobilier et les aspects logistiques, la présidente nous informe que la globalité de ces aspects seront étudiés (pour rappel nous sommes le 3 décembre, la création de la structure étant prévue au 01/01/2021!!) l'anticipation est une nouvelle fois au rendez-vous !! L'administration rappelle que la non intégration de la communauté de commune de Cayres-Pradelles ,encore à l'étude par la centrale ce jour, à la demande des élus locaux, pourrait mettre à mal la pérennité du SGC de LANGEAC.

A nouveau le vote est unanime contre cette création de structure.

- YSSINGEAUX : 4 communautés de communes sont concernées : une personne de la trésorerie du Monastier suivra la mission et un emploi vacant sera également transféré. La situation est très préoccupante pour la période allant du 01/01/2021 au 31/08/2021 (en attente du transfert de la mission hospitalière,) ,comment assurer la totalité des missions ? Il va de soi que la mise en place

de ces structures aura un impact sur la gestion des paies qui restent une priorité absolue pour les services et la DDFIP, la Présidente propose la mise en place de soutien à distance afin d'assimiler la charge de travail générée par les transferts de compétence. Pour info et à titre d'exemple, 7 EHPAD supplémentaires seront gérés par le SGC d'Yssingeaux à compter du 01/01/2021. Concernant l'immobilier à Yssingeaux il y a également des travaux à prévoir au niveau des ouvertures à remplacer en début d'année 2021.

Vote contre à l'unanimité, à nouveau pour ce projet.

L'EDR (7 agents pour 6,3 Equivalents Temps Plein) étant en déficit, les renforts multiples et les permanences pour pallier au manque d'accueil de proximité annoncés par la Présidente semblent difficiles à envisager.

La succession de projets, non aboutis, présentés aux représentants des personnels induit une union des représentants contre ces projets ! Après les débats il est à souhaiter que la Direction revoie intégralement sa copie en prévision de la deuxième convocation...

La présidente précise que la création des SGC s'accompagne d'une volonté de dématérialisation massive, facilitant ainsi les possibilités de télétravail et permettant de limiter l'accueil. Le constat des débats est que la Présidente entend les représentants des personnels, mais ne les écoute pas !!

Les conditions sanitaires actuelles font que tous les projets d'intégration d'agents sont contre-indiqués. Les fermetures de trésoreries au 01/01/2021 vont mouvoir du personnel dans les services, qui plus est, en open space !! Là où il serait urgent d'attendre, la DGFIP se précipite !

La Présidente précise que la possibilité de télétravail sera proposée aux agents afin de limiter les effets sur la situation sanitaire.

La demande du sursis de l'installation des agents sur la période post crise sanitaire (28 février 2021) semble la seule solution recevable.

De plus le télétravail a du mal à séduire dans notre département, certains collègues ayant été échaudés par la gestion de la « prime COVID » et par la gestion des congés durant le précédent confinement.

V- Les transferts de compétence liés à la gestion des EHPAD.

Un emploi issu de la trésorerie de Cayres sera à ce titre transféré vers le SGC du Puy.

La globalité des effets sur les emplois pour l'année 2021 sera actée lors du CTL emplois à venir. Déplorons une nouvelle fois que les représentants doivent se positionner sur la création de structures sans connaître les effets RH. Sachez que le CTL emploi sera tenu sur la deuxième semaine de janvier 2021... A cette période, les représentants auront les éléments concernant les charges de travail pour chaque service (nouveaux et préexistants) et les effets RH en lien, sans compter les suppressions d'emploi prévu au PLF 2021 !

Le vote contre est à nouveau unanime.

VI- Transfert d'assiette et de recouvrement vers les SIP du PUY et de BRIOUDE.

Dans le cadre des transferts de compétence et en lien avec les restructurations, des transferts de charges sont prévus vers les SIP. Toutefois le calcul des charges et les effets sur les emplois ne sont pas connus ce jour. **Solidaires Finances Publiques 43** déplore à nouveau la fin du service de proximité pour les contribuables !

Vote contre unanime à nouveau.

Les organisations syndicales ne souhaitent pas aborder la création du SGC du Puy en Velay et la trésorerie Hospitalière compte tenu du manque flagrant d'éléments présentés dans ces dossiers par la DDFIP.

La présidente en prend acte et indique que dans le PV , il sera stipulé un refus de vote !

Au vu de l'heure (12h30) pour ce 2nd jour ,et au terme de nombreux débats, il est décidé de reporter les questions diverses et la question concernant la gestion des temps partiel lors de la prochaine convocation (certainement la semaine prochaine). De plus la Présidente est favorable à l'organisation de rencontres « informelles » concernant tous les points relevant précédemment des CAPL.

Les représentants Solidaires Finances Publiques 43 en CHS CT :

Guillaume PONS/ Frédéric GABRIEL/ Angélique DUCROQUET/ Jean-Louis DO CARMO/
Noémie-Lucie SOYEZ